



Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire
ATTIJARI LEASING
SA au capital de 21. 250.000 DT
Rue du Lac d'Annecy 1053 les Berges du Lac- Tunis

Messieurs les actionnaires de la société Attijari leasing sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra le Mardi 23 Juin 2009 à 10 heures au siège de la société, Rue du Lac d'Annecy -1053 les berges du lac- Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen du rapport du Conseil d'Administration à l'AGO sur l'activité et les états financiers relatifs à l'exercice arrêté au 31/12/2008;
2. Examen des rapports des Commissaires aux Comptes relatifs à l'exercice 2008;
3. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes ainsi que des états financiers relatifs à l'exercice arrêté au 31/12/2008;
4. Quitus aux Administrateurs pour l'exercice 2008;
5. Affectation des résultats de l'exercice 2008;
6. Fixation des Jetons de Présence pour l'exercice 2008;
7. Fixation des rémunérations des membres du comité Permanent d'Audit Interne pour l'exercice 2009;
8. Emission d'emprunts obligataires;
9. Nomination des Commissaires aux Comptes pour les exercices 2009-2011
10. Ratification et nomination d'administrateurs
11. Questions diverses.

Messieurs les actionnaires sont invités à assister à cette réunion ou à se faire représenter. A cet effet, des procurations sont disponibles auprès de vos intermédiaires en bourse et doivent être remplies dans un délai de 5 jours avant la tenue de l'Assemblée pour se faire représenter.

Pour Le Conseil d'Administration

Projet de Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire

PREMIERE RESOLUTION :

Après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2008 et des rapports des Commissaires aux Comptes sur les états financiers d'Attijari Leasing arrêtés au 31/12/2008, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve le rapport du Conseil dans son intégralité ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2008 tels qu'ils lui sont présentés.

Cette résolution est adoptée à.....

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2008.

Cette résolution est adoptée à.....

TROISIEME RESOLUTION :

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide d'imputer le résultat bénéficiaire de l'exercice 2008 soit 1 859 301 DT sur les sommes figurant au compte « résultats reportés ».

Suite à cette affectation, le solde du compte « résultats reportés » passe de -16 132 668DT à - 14 273 368 DT.

Cette résolution est adoptée à.....

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire arrête le montant des jetons de présence relatifs à l'exercice 2008 à 42 mille dinars DT et donne pouvoirs au Conseil d'Administration de fixer les critères de sa répartition.

Cette résolution est adoptée à.....

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire arrête le montant de la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit Interne au titre de l'exercice 2009 à 9 mille dinars.

Cette résolution est adoptée à.....

SIXIEME RESOLUTION :

L'AGO autorise l'émission par Attijari Leasing d'un ou de plusieurs emprunts obligataires dans la limite de 40 millions de dinars pour le financement de son exploitation et donne pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions de leurs émissions.

Cette résolution est adoptée à.....

SEPTIEME RESOLUTION :

L ' Assemblée Générale Ordinaire nomme en tant que Commissaires aux Comptes pour les exercices 2009-2011 :

-
-

Cette résolution est adoptée à.....

HUITIEME RESOLUTION :

L ' Assemblée Générale Ordinaire ratifie et nomme les administrateurs suivants :

M. Moez TERZI en remplacement de Monsieur Mohamed Chawki ABID à partir du 18/3/2009.

M. Mohamed EL MONCER en remplacement de Monsieur Mouldi OUELHAZI à partir du 25/5/2009.

Cette résolution est adoptée à.....

NEUVIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal pour accomplir toutes les formalités légales de dépôt, d'enregistrement et de publication.

Cette résolution est adoptée à.....